

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 15 FÉVRIER 2023, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à cette réunion : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur.

Sont absents à la rencontre : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Assiste également à la séance : M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10 h 45.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Luc Simard valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2023-02-2916

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Octroi de mandat – Services professionnels – Plan et devis pour recouvrement des cellules nos 3, 4 et 5/Phase 4
5. Octroi de contrat – Réfection et remise en service de la torchère aux LES et LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur
6. Octroi de mandat – Services professionnels – Plan de mesure d'urgence au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 2023-02-2917

4. OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PLAN ET DEVIS POUR RECOUVREMENT DES CELLULES N^{OS} 3, 4 ET 5/PHASE 4

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la mise en place de recouvrement pour limiter les apports en eau et les dégagements de biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin d'effectuer les plans et devis de la phase 4 du recouvrement au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE les travaux se définissent comme suit :

Items	Prix (incluant les taxes)
Plans et devis recouvrement phase 4	32 193,00 \$
Plans et devis dynamitage cellule n° 9	5 449,82 \$
Surveillance bureau	13 900,48 \$
Surveillance chantier	42 253,31 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels des plans et devis pour le recouvrement des cellules n^{OS} 3, 4 et 5/Phase 4 du LET d'Hébertville-Station à WSP pour un montant de 93 796,61 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture de site.

Résolution 2023-02-2918

5. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION ET REMISE EN SERVICE DE LA TORCHÈRE AUX LES ET LET DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

ATTENDU QUE des biogaz provenant du site de l'Ascension-de-Notre-Seigneur sont générés par l'enfouissement des déchets et que la Régie doit brûler ces gaz;

ATTENDU QUE lors de la tempête du 23 décembre 2022, la torchère a subi de forts bris occasionnant son arrêt;

ATTENDU QU'une réparation est nécessaire pour sa remise en service;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises régionales;

Entreprise	Prix (incluant les taxes)
Construction Prosica inc.	22 374,14 \$
Isolation Clermont	19 246,82 \$
Groupe Réfraco	14 739,80 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Groupe Réfraco;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la réfection et la remise en service de la torchère aux LET et LES de l'Ascension-de-Notre-Seigneur à Groupe Réfraco pour un montant de 14 739,80 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site de l'Ascension-de-Notre-Seigneur.

Résolution 2023-02-2919

6. OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PLAN DE MESURE D'URGENCE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la mise à jour du plan de mesure d'urgence (PMU) est essentielle au bon fonctionnement de notre organisation;

ATTENDU QUE la Régie doit mettre à jour son PMU permettant une gestion plus efficace en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce plan prévoit les activités, programmes et systèmes relatifs aux interventions d'urgence, à l'atténuation des sinistres anticipés et au rétablissement de la situation ;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à une firme spécialisée dans ce domaine, soit la firme GBI, possédant une équipe compétente, capable d'effectuer ce mandat ;

Services offerts	Prix (incluant les taxes)
Mise à niveau d'un PMU en phase d'exploitation (LET)	6 496,09 \$
Élaboration d'un PMU en phase de construction (LET)	9 025,54 \$
Élaboration d'une procédure de travailleur isolé (LES)	5 058,90 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour des services professionnels pour le plan de mesure d'urgence au LET d'Hébertville-Station à la firme GBI pour un montant de 20 588,53 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-02-2920

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Louis Ouellet, la séance est levée à 11 h 04.

Luc Simard, président

Mathieu Rouleau, directeur général adjoint